

Règlement et cahier des charges pour l'organisation de la Coupe fribourgeoise des enfants Alpin

FORME

- Les manches de la Coupe fribourgeoise des enfants peuvent être organisées sous forme d'un slalom, d'un slalom géant, d'un slalom parallèle ou sous une autre forme (p. ex. combi-race technique).
- L'organisateur devra mettre sur pied deux manches, chacune d'elle comptant comme une course pour le classement général.
- Les deux manches devront être courues sur deux parcours différents (si la piste est en bon état après la première manche, l'organisateur a la possibilité de garder le même parcours).
- Tous les coureurs doivent repartir à la deuxième manche, dans l'ordre inverse des numéros, par catégorie.
- Pour le slalom parallèle, le classement se fera sur le meilleur temps des 2 courses éliminatoires.
- Le port d'un casque est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité.
- Le club organisateur doit se pourvoir d'une assurance RC

1. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions doivent se faire jusqu'au mardi 19h00.
 - Willy Moret est responsable du classement et du chronométrage
 - Willy Moret fourni un fichier à chaque club
 - Inscription à soft.chrono@chronometrage.ch
- La course est ouverte à tous les enfants, membres d'un club affilié à l'AFSS
- La finance d'inscription sera de **Fr. 15.-** par jour.

2. CATEGORIES

- Les jeunes seront inscrits dans les groupes filles ou garçons et dans les catégories suivantes :

U10 / Stroumpfs (ettes)

U11 / Minimes

U 12 / OJ I

U 14 /OJ I

U 16 /OJ II

Règlement et cahier des charges pour l'organisation de la Coupe fribourgeoise des enfants Alpin

3.1 Classement

Pour le classement de la saison 2018/2019

U10 / Stroumpfs (ettes)

U11 / Minimes

U 12 / OJ I

U12/ U 14 /OJ I

U 16 /OJ II

4. ORGANISATION

4.1. Tâches du club organisateur

- L'organisation des courses sera assurée par le club sous le contrôle de l'AFSS.
- L'organisateur devra prévoir des pistes en bon état.
- Il informera aussi l'AFSS par l'adresse cfe@afss.ch/ alpin@afss.ch/ afin que celle-ci puisse mettre les informations nécessaires sur la première page de son site internet.
- Il fera également parvenir la liste des résultats à la presse par le biais de l'adresse presse@afss.ch
- Il enverra également le fichier des résultats à l'AFSS par l'adresse cfe@afss.ch/ alpin@afss.ch/ avec un nom propre à chaque course.
- Il fera le nécessaire afin qu'un message soit diffusé sur le site de l'AFSS quelles que soient les conditions atmosphériques.
- Il devra veiller de manière particulière à la **sécurité** des coureurs (aires de départ et d'arrivée aménagées).
- Le club organisateur devra prévoir des gardes-portes et du personnel pour le chronométrage en suffisance.
- Il **doit faire la proclamation des résultats** des courses et **encourage à offrir des prix** à chaque participant.
- Le chronométrage est du ressort du club organisateur. Une attention toute particulière devra être vouée à ce point de l'organisation. Le chronométreur officiel de la coupe Fribourgeoise des enfants est Willy Moret
- Les logos **suivant doivent figurer sur toutes les communications, liste de départ, résultat et invitation Castella Sports Bulle / Espace du Pied, Groupe E, Clinique Général, Doutaz Architecture, Loro -Sport, Boisson Corboz ainsi que notre partenaire la Banque Cantonale de Fribourg**
- Les bases de ces pages sont fournies par l'AFSS sous format informatique.
-

Règlement et cahier des charges pour l'organisation de la Coupe fribourgeoise des enfants Alpin

- La publicité des sponsors doit être présente dans l'aire d'arrivée et sur le lieu de la proclamation des résultats (banderole d'arrivée et/ou panneau publicitaire).
- Aucun autre partenaire concurrent cité ci-dessus ne doit figurer sur le lieu de compétition
Ce matériel est fourni par le responsable de l'AFSS.
- Les enfants porteront les dossards du sponsor « Castella Sport Espace du Pied, Groupe E et la Banque Cantonal de Fribourg.

4.2. Tâches de l'AFSS

- L'AFSS soutient le club dans l'organisation du concours, notamment dans la recherche de dossards, de matériel, d'un traceur et/ou d'un chronométreur.
- La proclamation des résultats du classement final est du ressort du club avec accord du représentant de l'AFSS.
- L'AFSS est chargée de fournir les prix pour le classement général.

5. FINANCES / SUBSIDES

- Le club est responsable de trouver le financement nécessaire à l'organisation de son concours en tenant compte de la circulaire 1/2005 pour la recherche de sponsor.
- Les finances d'inscription restent au club.
- L'AFSS verse Fr. 800.- par jour de courses, Fr. 1000.- pour un parallèle selon les modalités de la circulaire 2/2005.
- L'AFSS se réserve le droit de ne verser la contribution si le point 3. paiement de la contribution de la circulaire 2/2005

Règlement et cahier des charges pour l'organisation de la Coupe fribourgeoise des enfants Alpin

1. Le classement se fait à l'addition des 9 manches sur 10, le parallèle compte pour 1
2. Lors de chaque course, les points suivants seront attribués
3. A partir du 30^{ème}, chaque coureur obtient 2 points. Les coureurs ayant abandonné ou étant disqualifiés obtiennent 1 point.
4. Pour obtenir un prix dans le cadre du classement général (y compris le prix souvenir), le coureur doit participer au minimum à 3 jours courses.

Rang	Point	Rang	Point
1	100	16	22
2	95	17	20
3	90	18	18
4	85	19	16
5	80	20	14
6	70	21	12
7	60	22	10
8	50	23	9
9	40	24	8
10	37	25	7
11	34	26	6
12	31	27	5
13	28	28	4
14	26	29	3
15	24	30	2

5. La distribution des prix pour le classement général se fera lors de la soirée.

Pour l'AFSS le comité